

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-3/10

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : WALKER Lionel

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : LAPLACE Jacky

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Transfert du Parc de l'Équipement au Département de Seine-et-Marne. Convention avec l'Etat.

Le rapport présente une convention, à signer avec l'Etat, qui définit les conditions du transfert du Parc départemental de l'Etat au Département.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert aux Départements des Parcs de l'Équipement et à l'évolution de la situation des Ouvriers des Parcs et Ateliers,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,


DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention dont le projet figure en annexe de la présente délibération, à intervenir avec l'Etat, relative au transfert du service du Parc de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (future Direction Départementale des Territoires) au Département.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ladite convention, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ